



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT
POLITIQUE DE SOUTIEN SPORTS ET CULTURE**

Documents à fournir obligatoirement

- ✓ Fournir une preuve de résidence démontrant que la personne inscrite à l'activité est domiciliée sur le territoire de la ville de Saint-Colomban ;
- ✓ L'original de la preuve de paiement devra accompagner le formulaire de demande de remboursement ;
- ✓ Fournir une copie de la grille de tarification officielle de l'activité suivie ou une lettre d'attestation de la ville, de l'organisme ou du club offrant l'activité mentionnant le prix résident.

Renseignements obligatoires à compléter

Activité : _____

Ville, organisme à but non lucratif ou club offrant l'activité : _____

Session ou saison : _____

Tarif résident : _____ Tarif non-résident : _____

Nom du participant : _____

Date de naissance : _____

Nom de la personne qui demande le remboursement : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Je soussigné, _____ atteste que tous les renseignements contenus dans ce formulaire sont véridiques et j'atteste fournir tous les documents originaux nécessaires demandés afin que ma requête soit traitée.

Et j'ai signé, à Saint-Colomban, ce _____ (date)

(Signature)

Espace réservé à l'administration
Montant à rembourser (50% de la différence) :

La Ville de Saint-Colomban s'engage à rembourser cinquante pour cent (50%) des frais de non-résident qui sont facturés au citoyen de Saint-Colomban lorsqu'il s'inscrit dans une ville voisine et ce, jusqu'à l'occurrence de soixante-quinze dollars (75\$) par activité. Ces activités doivent être offertes par une ville ou un organisme à but non lucratif reconnu par une ville. La demande de remboursement doit être effectuée dans un délai maximal de trois (3) mois suivant la date d'émission de la facture pour laquelle le remboursement est demandé.

Le hockey sur glace, le patinage artistique, le Parc Régional de la Rivière-du-Nord et le Centre d'activités physiques de St-Jérôme incluant le Quartier 50 + sont exclus de la présente politique de soutien sports et culture.